



CCI HAUTS-DE-SEINE
PARIS ILE-DE-FRANCE

Le Président

PP/GLD/11-19
Contact : M. LE DENMAT
01 46 14 27 41 – gledenmat@cci-paris-idf.fr

Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine N°
07 NOV. 2019
<input checked="" type="checkbox"/> Sans réponse
<input type="checkbox"/> Réponse requise (15j)
<input checked="" type="checkbox"/> Urgence signalée
E - <i>Amélioré</i>
C - <i>Financement dérogatoire</i>

Monsieur Yves REVILLON
Maire de Bois-Colombes
Vice-Président du Département des Hauts-de-Seine
Président de l'Établissement Public Territorial
Boucle Nord de Seine
1 bis rue de la paix
92230 GENNEVILLIERS

Nanterre, le 6 novembre 2019

Objet : Avis sur la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Asnières-sur-Seine

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu informer la CCI Hauts-de-Seine de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme d'Asnières-sur-Seine, et je vous en remercie.

Cette modification simplifiée porte sur deux points.

Le premier point est la modification des articles UD6 et UD7 dans le but de donner plus de souplesse dans la législation afin de préserver l'harmonie urbaine et architecturale de la zone UD (zone à dominante d'habitat pavillonnaire).

Le second est l'abattement du seuil de surface plancher de bureau (de 10 000 m² à 6000 m²) à partir duquel il existe une obligation de restitution en cas de mutation d'un immeuble. Cette mesure de protection permettra de sauvegarder les surfaces plancher initiales en cas de nouvelle programmation immobilière.

Les modifications proposées étant des mesures protectrices de l'harmonie urbaine et de l'activité économique tertiaire, la CCI Hauts-de-Seine émet un avis favorable sur le présent projet de modification simplifiée du PLU d'Asnières-sur-Seine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Patrick PONTHER